

DESCRIPTION DE POSTE

I IDENTIFICATION DE L'EMPLOI

Titre : technicien en assistance sociale (TAS)
suivi client à l'équipe de secteur
Statut : temps complet ou temps partiel régulier
Supérieur immédiat : chef de programmes – Secteur
Direction : direction des services à la clientèle

II RÉSUMÉ DE L'EMPLOI

Sous l'autorité et en collaboration avec le chef de programmes, le titulaire de ce poste exerce des activités à caractère social selon les techniques propres à sa profession. Le titulaire de ce poste apporte un support social auprès des individus, familles, groupes et collectivités dans le but d'harmoniser les relations sociales.

III DESCRIPTION DES TÂCHES

- 1° Identifie les problèmes sociaux auxquels sont confrontés les clients et identifie les moyens pour les aider à agir sur leurs problèmes afin d'améliorer leur qualité de vie ;
- 2° Évalue les demandes, planifie les stratégies d'intervention et intervient auprès des individus, des familles ou toute autre personne significative ;
- 3° Facilite les communications entre les clients et leurs systèmes ;
- 4° Supporte les personnes concernées dans l'acceptation et l'adaptation aux différentes situations de vie des clients ;
- 5° Recueille des informations, évalue, rédige l'évaluation psychosociale et participe aux procédures en regard de l'ouverture ou de la réévaluation d'un régime de protection de la clientèle ;

- 6° Apporte un soutien au responsable des différents types de ressources et/ou de la famille naturelle et, ce, conformément au plan d'intervention du client ;
- 7° Participe aux diverses réunions dans son service et/ou dans l'établissement lorsque sa présence est requise ;
- 8° Rédige tous les documents, rapports d'évaluation et de planification selon les procédures établies ;
- 9° Assure la mise à jour des dossiers des clients ;
- 10° Collabore avec différents services de l'établissement et certains organismes extérieurs à l'amélioration de la qualité des services offerts aux clients ;
- 11° Participe à l'énoncé des philosophies de l'établissement qui doivent être véhiculées à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement ;
- 12° Assume, lorsqu'il est porteur principal, les responsabilités suivantes :
 - a) Rédiger et actualiser le plan d'intervention en lien avec l'intervention psychosociale ;
 - b) Élaborer et réaliser le projet de vie, plan d'intervention et les plans de service ;
 - c) Évaluer le client ;
 - d) Assurer un environnement adéquat au client ;
 - e) Peut être amené à organiser et animer les activités de réadaptation ;
 - f) Peut être amené à participer à la réadaptation du client ;
- 13° Exécute toutes autres tâches demandées par son supérieur immédiat dans les limites imposées par la convention collective.

IV EXIGENCES DE L'EMPLOI

- 1. Doit détenir un diplôme de fin d'études collégiales avec spécialisation en techniques de travail social ou en techniques d'assistance sociale d'une école reconnue par le M.E.Q. ou un certificat d'études collégiales en techniques de travail social ou en techniques d'assistance sociale émis suite à une expérience pertinente;
- 2. Doit posséder de l'expérience pertinente en lien avec le poste.

3. **V TRAITS DE PERSONNALITÉ**

- Autonomie;
- Entregent;
- Sens des responsabilités.

VI CONDITIONS DE TRAVAIL

- Selon la convention collective en vigueur;
- Rémunération en fonction du titre d'emploi de T.A.S.